



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE LE 6 MARS 2008, À 20
HEURES, AU SIÈGE SOCIAL DE LA M.R.C., SIS AU 255 BOULEVARD
LAURIER, À McMASTERVILLE.

Étaient présents :

Monsieur Michel Gilbert, préfet suppléant
Monsieur Robert Beaudry, conseiller
Monsieur Raymond Billette, conseiller
Monsieur Michel Carrières, conseiller
Monsieur Benoît DeGagné, conseiller
Monsieur Jacques Durand, conseiller
Monsieur René Fournier, conseiller substitut
Monsieur Réal Jeannotte, conseiller
Monsieur Jean Paquette, conseiller
Monsieur Gérard Schafroth, conseiller
Monsieur Jacques Villemaire, conseiller
Monsieur Pierre Wilson, conseiller substitut

Étaient absents :

Monsieur Gilles Plante, préfet et maire de la municipalité de McMasterville,
remplacé par monsieur Pierre Wilson
Monsieur Denis Lavoie, maire de la ville de Chambly
Monsieur Jean-Guy Legendre, maire de la ville de Carignan, remplacé par
monsieur René Fournier

Assistaient également :

Monsieur Jacques Caron, chargé de projet en sécurité incendie de la M.R.C.
Madame Francine Charron, secrétaire exécutive de la M.R.C.
Monsieur Bernard Roy, directeur général de la M.R.C.
Monsieur François Senécal, coordonnateur à l'aménagement de la M.R.C.

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum et en l'absence du préfet, monsieur Michel Gilbert,
préfet suppléant, procède à l'ouverture de la séance.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Interventions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2008
5. Correspondance

08-03-052



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

6. Bordereau des comptes à payer
7. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 février 2008 du Comité consultatif régional d'aménagement
8. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 26 février 2008 du Comité des finances
9. Dépôt du procès-verbal de la séance du 26 février 2008 du Comité de sécurité incendie
10. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 10.1 Ville de Beloeil : règlements de modification
 - Règlement numéro 1248-151-2007 modifiant le règlement de zonage
 - Règlement numéro 1245-12-2008 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)
 - 10.2 Ville de Chambly : règlements de modification
 - Règlement numéro 93-02-162A modifiant le règlement de zonage
 - Règlement numéro 93-02-163A modifiant le règlement de zonage
 - 10.3 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlements de modification
 - Règlement numéro U-120-115 modifiant le règlement de zonage
 - Règlement numéro U-120-116 modifiant le règlement de zonage
 - 10.4 Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu : règlements de modification
 - Règlement numéro 2001-10-04 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.)
 - Règlement numéro 2002-06-013 modifiant le règlement de zonage
 - Résolution numéro 2007-11-218 relative aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.)
11. Ministère des Transports du Québec : avis d'intervention
12. Archiviste régional
13. Table culturelle de La Vallée-du-Richelieu : aide financière
14. Adjointe au coordonnateur à l'aménagement
15. CRÉ Montérégie Est : bureaux additionnels
16. Gestion des matières résiduelles : compétence de la M.R.C.
17. Comité inter-M.R.C. relatif au tri-compostage : nomination de représentants
18. Embauche d'un moniteur Pompier 1
19. Représentant à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de la Montérégie Est
20. Cour municipale



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

21. Demandes d'appui

- 21.1 M.R.C. des Maskoutains : champ fiscal libéré par la baisse de la T.P.S.
- 21.2 Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu : reconnaissance du centre communautaire pour son éligibilité au F.I.M.R.
- 21.3 M.R.C. des Basques : compensation pour la collecte sélective
- 21.4 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : critères d'admissibilité au F.I.M.R.
- 21.5 Ville de Mont-Saint-Hilaire : étape du Tour cycliste féminin

22. Divers

23. Interventions de l'assistance

24. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2008

08-03-053

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paquette
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2008
soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 5. CORRESPONDANCE

- 08-212 27-01-08 Courriel de MADAME ÉLISE SANSOUCY ET MONSIEUR BENJAMIN GAGNON, demandant la possibilité que le programme de subvention des couches de coton soit accessible à tous les citoyens des villes de la M.R.C.
- 08-213 28-01-08 Lettre de MADAME LYSANN PELLETIER, chargée de projet, DESSAU, transmettant une demande d'autorisation pour la réalisation d'un projet d'aqueduc à Saint-Basile-le-Grand.
- 08-214 28-01-08 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur une rencontre du Bureau des délégués des M.R.C. de Rouville et de La Vallée-du-Richelieu, le 24 janvier 2008.
- 08-215 28-01-08 Résolution numéro 2008-01-25 de la VILLE DE CHAMBLY, portant sur la mise à jour du Schéma d'Aménagement Révisé de la M.R.C.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 08-216 29-01-08 Courriel de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 11237-08 portant sur la nomination des membres de leur bureau des délégués pour l'année 2008.
- 08-217 30-01-08 Lettre de MONSIEUR MICHEL GIROUX, secrétaire-trésorier, MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous invitant à leur assemblée générale annuelle, le 5 mars 2008.
- 08-218 30-01-08 Certificat de publication de MADAME MARIE-CLAUDE CHOQUETTE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE ROUGEMONT, d'un avis public portant sur une rencontre du Bureau des délégués des M.R.C. de Rouville et de La Vallée-du-Richelieu, le 24 janvier 2008.
- 08-219 30-01-08 Copie d'une lettre de MONSIEUR YVES LAFORTUNE, directeur régional, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION, adressée à MONSIEUR ROBERT BEAUDRY, président, C.L.D. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, portant sur un versement aux fins du Fonds local d'investissement (FLI).
- 08-220 30-01-08 Lettre de MADAME LISA LAVOIE, conseillère politique, CABINET DE LA MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, accusant réception de notre résolution numéro 08-01-016 portant sur le financement des organismes de bassin versant.
- 08-221 30-01-08 Résolution numéro 2007-12-588 de la VILLE DE BELOEIL, demandant de modifier le règlement de contrôle intérimaire numéro 38-06 relatif aux usages commerciaux.
- 08-222 30-01-08 Lettre de MONSIEUR HUBERT CHAMBERLAND, président, et de MONSIEUR MARCEL COMIRÉ, coordonnateur, COVABAR, portant sur un plan d'intervention suite aux travaux de canalisation dans le cours d'eau Sans nom situé sur le territoire de la ville de Chambly.
- 08-223 31-01-08 Lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant la résolution numéro 08-01-45 portant sur leur non-adhésion au Schéma de couverture de risques de la M.R.C.
- 08-224 31-01-08 Lettre de MADAME DANIELLE CARBONNEAU, adjointe administrative, VILLE DE PINCOURT, nous transmettant la résolution numéro 719-12-2007 appuyant la ville de Terrebonne dans sa demande auprès de la ville de Montréal et de la C.M.M. afin de respecter les engagements relatifs au financement des équipements métropolitains.
- 08-225 31-01-08 Lettre de MONSIEUR JEAN HOGUES, directeur régional, FÉDÉRATION DE L'U.P.A DE ST-JEAN-VALLEYFIELD, nous invitant au « Colloque Agri-Faune » qui se tiendra le 29 février 2008 et demandant notre participation à titre de partenaire financier.
- 08-226 31-01-08 Lettre de MONSIEUR RÉAL JEANNOTTE, maire, VILLE DE BELOEIL, portant sur un projet de mise en place d'un dépôt à neige régional sur leur territoire.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 08-227 31-01-08 Lettre de MADAME LUCIE VEILLETTE, agente de recherche, SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC, nous transmettant un formulaire d'enquête sur les mesures d'accueil.
- 08-228 01-02-08 Lettre de MADAME EVELYNE GÉNÉREUX, greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur une rencontre du Bureau des délégués des M.R.C. de Rouville et de La Vallée-du-Richelieu, le 24 janvier 2008.
- 08-229 04-02-08 Lettre de MADAME ROSELLA GODIN, adjointe administrative, VILLE DE CONTRECOEUR, nous transmettant un chèque pour leur participation au Colloque des Élus de la Couronne Sud qui se tiendra le 12 février 2008.
- 08-230 04-02-08 Lettre de MONSIEUR PIERRE PAQUIN, direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, nous transmettant la liste des demandes de certificat d'autorisation.
- 08-231 04-02-08 Lettre de MONSIEUR MICHEL ROCHON, chef du service des projets, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, transmettant un avis d'intervention relativement à la reconstruction d'un ponceau sur le territoire de la ville de Saint-Basile-le-Grand.
- 08-232 04-02-08 Lettre de MADAME CHRISTINE HARVEY, adjointe aux conseillers politiques, CABINET DE LA MINISTRE DES TRANSPORTS, accusant réception de notre résolution numéro 08-01-014 appuyant la municipalité de Mont-Saint-Grégoire dans sa demande de remboursement des coûts des services d'incendie locaux sur les routes à juridiction provinciale.
- 08-233 04-02-08 Lettre de MONSIEUR MICHEL CARRIÈRES, maire, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous informant qu'il ne pourra être présent lors du Colloque des Élus de la Couronne Sud qui se tiendra le 12 février 2008.
- 08-234 04-02-08 Lettre de MONSIEUR DANIEL DESAULNIERS, directeur général, PG GOVERN, accusant réception de notre résolution d'appui à la municipalité de La Morandière dans ses démarches visant à informer la compagnie PG Govern, qui fournit le logiciel de remboursement des taxes aux agriculteurs, de sa déception et de son insatisfaction.
- 08-235 04-02-08 Lettre de MADAME CHRISTYNE TREMBLAY, sous-ministre adjointe par intérim, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION, nous transmettant un document, intitulé : « Pour un secteur manufacturier gagnant ».
- 08-236 04-02-08 Lettre de MONSIEUR RICHARD TREMBLAY, trésorier, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous transmettant un document, intitulé : « Prévisions budgétaires 2008 ».



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 08-237 06-02-08 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1245-12-2008, pour avis de conformité.
- 08-238 05-02-08 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les informations relatives au processus d'adhésion à la cour municipale de Beloeil.
- 08-239 06-02-08 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 2008-01-21 demandant à la C.M.M. d'exiger du M.A.M.M. de modifier la Loi sur la C.M.M., la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et autres dispositions législatives afin de reconnaître un partage des compétences et des pouvoirs en matière d'aménagement et de développement entre les M.R.C. et la C.M.M.
- 08-240 06-02-08 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-150-2007 et nous informant de son entrée en vigueur.
- 08-241 06-02-08 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-151-2007, pour avis de conformité.
- 08-242 06-02-08 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-153-2007, pour avis de conformité.
- 08-243 06-02-08 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-154-2007, pour avis de conformité.
- 08-244 06-02-08 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-155-2008, pour avis de conformité.
- 08-245 06-02-08 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-157-2008, pour avis de conformité.
- 08-246 06-02-08 Courriel de MADAME GISÈLE FLOCH ROUSSELLE, directrice générale, CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE, transmettant une offre de service aux municipalités pour la gestion des matières résiduelles.
- 08-247 07-02-08 Lettre de MONSIEUR YVON MARANDA, chef de service, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, accusant réception de notre résolution numéro 08-01-16 demandant d'augmenter le financement accordé aux organismes de bassin versant.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 08-248 07-02-08 Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2008-02-033 portant sur la nomination de monsieur Normand Dufour au poste de pro-maire.
- 08-249 08-02-08 Invitation de la VILLE DE BELOEIL à une conférence de presse qui se tiendra le 19 février 2008 à l'occasion de leur adhésion au réseau « Villes et villages d'Art et de Patrimoine ».
- 08-250 08-02-08 Lettre de MADAME BRIGITTE JACQUES, directrice, MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE, nous informant d'un changement de date au calendrier de consultation pour la Montérégie, dans le cadre d'une démarche de réflexion pour une révision de la Loi sur les biens culturels.
- 08-251 08-02-08 Lettre de MADAME SUZANNE MIREAULT, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE MIRABEL, nous transmettant la résolution numéro MRC-15-2008 appuyant la ville de Terrebonne dans leur demande concernant le règlement sur l'établissement des quotes-parts et leur paiement par les municipalités de la C.M.M.
- 08-252 08-02-08 Lettre de MADAME DIANE DUPLIN, attachée politique, BUREAU DU DÉPUTÉ DE VERCHÈRES STÉPHANE BERGERON, accusant réception de notre résolution numéro 07-11-305 portant sur la position de l'Association des C.I.T. dans le projet vente et perception.
- 08-253 11-02-08 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution numéro 2008-02-052 demandant des modifications mineures au Schéma d'Aménagement Révisé.
- 08-254 11-02-08 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros U-120-115 et U-120-116, pour avis de conformité.
- 08-255 11-02-08 Lettre de MADAME NICOLETA SANPETREANU, MUTUELLES DE PRÉVENTION - CSST, nous transmettant une copie de l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux.
- 08-256 11-02-08 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 118 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 08-257 11-02-08 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 119 modifiant leur schéma d'aménagement.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 08-258 11-02-08 Lettre de MONSIEUR DANIEL DESNOYERS, directeur général par intérim, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous informant de leurs modifications au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques.
- 08-259 11-02-08 Communiqué de la M.R.C. DE PONTIAC, nous informant de la nomination de monsieur Rémi Bertrand à titre de directeur général.
- 08-260 11-02-08 Lettre de MONSIEUR MARC BÉLAND, inspecteur municipal, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant les résolutions numéros 2002-06-013 et 2001-10-04, pour avis de conformité.
- 08-261 13-02-08 Lettre de MADAME CLAUDIA DE COURVAL, GENIVAR, nous transmettant les documents portant sur une demande d'autorisation de travaux sur le cours d'eau des Trente, situé sur le territoire de la ville de Beloeil.
- 08-262 13-02-08 Lettre de MADAME CLAUDINE LAJEUNESSE, coordonnatrice, AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE, portant sur une demande relative aux écosystèmes forestiers exceptionnels.
- 08-263 13-02-08 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général, M.R.C. DE LAJEMMÉRAIS, nous transmettant un exemplaire de leur politique culturelle.
- 08-264 13-02-08 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 93-02-163A, pour avis de conformité.
- 08-265 13-02-08 Courriel de MONSIEUR FRANÇOIS GOSSELIN, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DES BASQUES, nous transmettant une résolution demandant à Recyc-Québec d'expliquer les montants versés pour la collecte sélective, pour appui du Conseil.
- 08-266 13-02-08 Courriel de MADAME CLAUDIA CHARUEST, coordonnatrice, C.R.É. MONTÉRÉGIE EST, portant sur une invitation à participer aux consultations sur les besoins des familles, le 11 mars 2008.
- 08-267 13-02-08 Lettre de MONSIEUR ALAIN COUSSON, directeur général, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant la mise à jour de leurs informations municipales.
- 08-268 13-02-08 Courriel de MADAME HÉLÈNE LAROUCHE, adjointe administrative, M.R.C. THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, transmettant la résolution numéro 08-22 concernant le partage des compétences en matière d'aménagement du territoire (CMM-MRC), pour appui du Conseil.
- 08-269 14-02-08 Courriel de MADAME GINETTE BOUDREAU, direction de l'Ouest-de-la-Montérégie, TRANSPORTS QUÉBEC, nous invitant à une conférence de presse sur la répartition des investissements routiers en Montérégie pour 2008-2009.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 08-270 14-02-08 Lettre de MADAME PEGGY BACHMAN, directrice générale par intérim, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous informant du suivi accordé à notre résolution numéro 07-03-064 portant sur l'entretien des repères géodésiques.
- 08-271 14-02-08 Lettre de MADAME ANDRÉE-N. ALOIR, chargée de projet Parcours cyclables, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant une carte de leur réseau cyclable.
- 08-272 14-02-08 Courriel de MADAME CATHERINE LAURENCE-OUELLET, directrice, COGEBY, nous invitant à leur colloque qui se tiendra le 15 mars 2008.
- 08-273 14-02-08 Courriel de MONSIEUR PATRICK SABOURIN, directeur général, C.R.É. MONTÉRÉGIE EST, portant sur une demande de location de bureaux fermés dans le siège social de la M.R.C.
- 08-274 15-02-08 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 93-02-162A, pour avis de conformité.
- 08-275 15-02-08 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 93-02-163A, pour avis de conformité.
- 08-276 15-02-08 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous informant du retrait du règlement d'urbanisme numéro 845-119.
- 08-277 15-02-08 Lettre de MADAME NANCY BÉDARD, adjointe au président, COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, nous invitant à participer à une rencontre publique relativement au projet du pipeline Saint-Laurent, le 19 mars 2008.
- 08-278 15-02-08 Télécopie de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, transmettant la résolution numéro 218-07 demandant à la M.R.C. de fournir un exemplaire des données informatiques pour la réalisation de sa cartographie.
- 08-279 15-02-08 Courriel de MADAME GINETTE GAGNON, service des liaisons avec les partenaires et les usagers, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, transmettant une invitation à une conférence de presse qui se tiendra le 18 février 2008 annonçant les investissements routiers en Montérégie.
- 08-280 15-02-08 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous demandant de compléter des formulaires pour le régime de retraite de monsieur Jacques Durand, maire.
- 08-281 18-02-08 Lettre de MONSIEUR JEAN-HUGUES GAUTHIER, directeur de projets, BPR, portant sur une demande d'autorisation pour l'installation d'un ponceau dans la branche 2 du cours d'eau Voghel-Blanchard situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 08-282 18-02-08 Lettre de MADAME ISABELLE LEROUX, avocate, POUPART & POUPART, transmettant une opinion juridique sur l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire aux fins d'implantation d'un pipeline.
- 08-283 18-02-08 Lettre de MADAME MARTINE RUEL, coordonnatrice, COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE (C.R.R.N.T.) – MONTÉRÉGIE EST, nous demandant de nommer un représentant à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire.
- 08-284 18-02-08 Lettre de MONSIEUR PATRICK ST-AMOUR, greffier, VILLE DE ROSEMÈRE, nous transmettant la résolution numéro 2008-02-052 appuyant la ville de Terrebonne concernant un règlement sur l'établissement des quotes-parts et leur paiement par les municipalités faisant partie de la C.M.M.
- 08-285 18-02-08 Lettre de MADAME CLAUDIA DE COURVAL, GENIVAR, nous transmettant des informations relatives à la construction de ponceaux sur le ruisseau des Trente à Beloeil.
- 08-286 18-02-08 Lettre de MADAME LINDA MORIN, direction générale des services partagés, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous informant des différents services offerts par SIGAT.
- 08-287 18-02-08 Invitation du C.L.D. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, à une séance d'information sur le Fonds de développement régional, le 25 février 2008.
- 08-288 18-02-08 Copie d'une lettre des COMITÉ DE TRANSPARENCE DE BELOEIL, COMITÉ DE VIGILANCE, COMITÉ DE LA PROTECTION DES ESPACES VERTS ET COMITÉ DE CHAMPLAIN, adressée à MONSIEUR RÉAL JEANNOTTE, maire, VILLE DE BELOEIL, portant sur le projet de modification du Club de golf de Beloeil.
- 08-289 18-02-08 Courriel de MADAME CLAUDINE LAJEUNESSE, coordonnatrice des programmes d'aide, AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE, nous demandant des informations relativement au plan d'intervention sur la protection et la prise en compte des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) en Montérégie Est.
- 08-290 19-02-08 Lettre de MONSIEUR BENOIT DEGAGNÉ, maire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2008-01-019 demandant au gouvernement leur adhésion au programme FIMR pour la réalisation d'un centre communautaire multifonctionnel, pour appui du Conseil.
- 08-291 19-02-08 Courriel de la CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous invitant à la signature du protocole d'entente sur le Plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs, le 29 février 2008.
- 08-292 19-02-08 Courriel de MONSIEUR PATRICK SABOURIN, directeur général, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, demandant la possibilité d'utiliser des espaces supplémentaires au sous-sol de l'édifice de la M.R.C.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 08-293 19-02-08 Courriel de MADAME MARIE-ÈVE PERREULT, direction régionale de la Montérégie, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous informant des modalités pour la transmission de la reddition du pacte rural pour l'année 2007.
- 08-294 19-02-08 Télécopie de MONSIEUR JEAN MAURICE LATULIPPE, directeur général, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous conviant à la prochaine assemblée des M.R.C. qui se tiendra les 5 et 6 mars 2008.
- 08-295 20-02-08 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2008-56 adoptant l'entente relative à la gestion de l'écoulement des eaux dans la coulée du Village de la gare à intervenir avec la M.R.C.
- 08-296 20-02-08 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, nous informant de l'adoption du règlement numéro 454 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 08-297 20-02-08 Courriel de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant la résolution numéro 08-02-41 demandant au gouvernement de combler le champ fiscal libéré de 1% de la T.P.S. par la constitution d'un fonds dédié au financement des infrastructures, pour appui du Conseil.
- 08-298 21-02-08 Courriel de MADAME SONIA BEAUDOIN, secrétaire, MINISTÈRE DE LA JUSTICE, nous informant de la campagne annuelle de promotion « Hommage au civisme ».
- 08-299 21-02-08 Courriel de MONSIEUR DANIEL VINCENT, DISTRIBUTION D.R., nous demandant la permission de participer à la prochaine séance du Conseil, le 6 mars 2008, afin de présenter son projet « Programme préventif environnemental ».
- 08-300 21-02-08 Lettre de MONSIEUR ALAIN-DANIEL POULIN, conseiller à la vie syndicale, FÉDÉRATION DE L'U.P.A. DE SAINT-JEAN-VALLEYFIELD, nous demandant une commandite pour leur soirée « Reconnaissance aux producteurs agricoles », le 5 avril 2008.
- 08-301 21-02-08 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2008-46 portant sur des modifications à apporter au Schéma d'aménagement.
- 08-302 21-02-08 Lettre de MONSIEUR GÉRARD SCHAFROTH, maire, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous invitant à l'inauguration du Centre communautaire et culturel de Pointe-Valaine qui se tiendra le 14 mars 2008.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 08-303 21-02-08 Lettre de MADAME FRANCE BEAUDRY, vice-présidente, U.P.A. SAINT-HYACINTHE, et de MONSIEUR RICHARD MAROIS, président, CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE, demandant une rencontre de concertation pour le suivi du projet Pipeline Saint-Laurent d'Ultramar.
- 08-304 21-02-08 Courriel de MADAME DIANE LEMIEUX, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL – ENVIRONNEMENT, transmettant un communiqué portant sur leurs recommandations pour le renouvellement de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.
- 08-305 21-02-08 Courriel de MADAME KATLYN DUBÉ, agente technique, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous demandant de compléter un tableau pour une enquête sur les devis de collecte des ordures ménagères, des matières recyclables et des résidus putrescibles.
- 08-306 22-02-08 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 842-9, 843-9, 847-31, 845-120 et 1111, pour avis de conformité.
- 08-307 26-02-08 Résolution numéro 08.29 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, demandant une reconnaissance des îlots déstructurés au Schéma d'aménagement de la M.R.C., pour appui du Conseil.

PUBLICATIONS – FÉVRIER 2008

Quorum

Vol. 33, no 1
Février 2008

POINT 6. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

08-03-054

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 08-03, du chèque 14519 au chèque 14603, pour un montant total de 254 388,69 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2008 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 février 2008 du Comité consultatif régional d'aménagement.

POINT 8. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 26 FÉVRIER 2008 DU COMITÉ DES FINANCES

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 26 février 2008 du Comité des finances.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 9. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 FÉVRIER
2008 DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance du 26 février 2008 du Comité de sécurité incendie.

POINT 10. AVIS DE CONFORMITÉ : RÉGLEMENTS D'URBANISME

10.1 Ville de Beloeil : règlements de modification

- Règlement numéro 1248-151-2007 modifiant le règlement de zonage

08-03-055

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-151-2007 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1248-151-2007, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-151-2007, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 08-02-013, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1248-151-2007 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paquette
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Carrières

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-151-2007, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 1245-12-2008 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)

08-03-056

ATTENDU QUE le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1245-12-2008 modifiant son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

ATTENDU QUE le règlement numéro 1245-12-2008, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

08-03-056
(suite)

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1245-12-2008, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 08-02-014, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1245-12-2008 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paquette
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Carrières

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1245-12-2008, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Ville de Chambly : règlements de modification

- Règlement numéro 93-02-162A modifiant le règlement de zonage

08-03-057

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-162A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-162A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-162A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 08-02-015, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-02-162A est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-162A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 93-02-163A modifiant le règlement de zonage

08-03-058

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;



No de résolution
ou annotation

08-03-058
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-163A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-163A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-163A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 08-02-016, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-02-163A est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-163A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlements de modification

- Règlement numéro U-120-115 modifiant le règlement de zonage

08-03-059

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté le règlement numéro U-120-115 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro U-120-115, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro U-120-115, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 08-02-017, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro U-120-115 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro U-120-115, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

08-03-060

- Règlement numéro U-120-116 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté le règlement numéro U-120-116 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro U-120-116, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro U-120-116, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 08-02-018, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro U-120-116 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro U-120-116, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu : règlements de modification

- Règlement numéro 2001-10-04 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.)

08-03-061

ATTENDU QUE le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 2001-10-04 modifiant son règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.);

ATTENDU QUE le règlement numéro 2001-10-04, modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2001-10-04, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 08-02-019, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 2001-10-04 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

08-03-061
(suite)

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Carrières**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2001-10-04, modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 2002-06-013 modifiant le règlement de zonage

08-03-062

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 2002-06-013 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2002-06-013, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2002-06-013, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 08-02-020, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 2002-06-013 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Carrières**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2002-06-013, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Résolution numéro 2007-11-218 relative aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.)

08-03-063

ATTENDU QUE le règlement relatif projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est réputée conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté la résolution numéro 2007-11-218 relative aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.);



Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

No de résolution
ou annotation

Annulé



Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

No de résolution
ou annotation

08-03-061
(suite)

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Carrières

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2001-10-04, modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 2002-06-013 modifiant le règlement de zonage

08-03-062

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 2002-06-013 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2002-06-013, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2002-06-013, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 08-02-020, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 2002-06-013 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Carrières

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2002-06-013, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Résolution numéro 2007-11-218 relative aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.)

08-03-063

ATTENDU QUE le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est réputée conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté la résolution numéro 2007-11-218 relative aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.);



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

Annulé



No de résolution
ou annotation

08-03-061
(suite)

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Carrières**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2001-10-04, modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 2002-06-013 modifiant le règlement de zonage

08-03-062

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 2002-06-013 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2002-06-013, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2002-06-013, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 08-02-020, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 2002-06-013 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Carrières**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2002-06-013, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Résolution numéro 2007-11-218 relative aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.)

08-03-063

ATTENDU QUE le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est réputée conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté la résolution numéro 2007-11-218 relative aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.);



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

08-03-063
(suite)

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-11-218, relative aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, doit être approuvée par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude de la résolution numéro 2007-11-218, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 08-02-021, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que la résolution numéro 2007-11-218 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Carrières

ET RÉSOLU QUE la résolution numéro 2007-11-218, relative aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.) de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, soit et est approuvée par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 11. MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC : AVIS D'INTERVENTION

08-03-064

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec entend réaliser des travaux sur le territoire de la ville de Saint-Basile-le-Grand;

ATTENDU QUE les travaux projetés consistent à la reconstruction d'un ponceau sur la route 223;

ATTENDU QUE le ministère demande à la M.R.C. son avis eu égard à la conformité de l'intervention aux objectifs du Schéma d'Aménagement Révisé, le tout tel que prévu aux articles 149 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le Comité consultatif régional d'aménagement a analysé le projet et recommande au Conseil d'émettre un avis favorable à son égard puisqu'il est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Benoît DeGagné

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est d'avis que l'intervention projetée à Saint-Basile-le-Grand par le ministère des Transports du Québec, décrite par les documents transmis en date du 29 janvier 2008 et portant le numéro de référence 30 340/154 07 0816, est conforme aux objectifs du Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 12. ARCHIVISTE RÉGIONAL

08-03-065

ATTENDU QUE madame Nadia Vallée, archiviste régionale de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, a quitté ses fonctions;

ATTENDU QUE le poste d'archiviste régional est établi sur une base contractuelle, en fonction des besoins des municipalités qui se prévalent des services de l'archiviste régional;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la M.R.C. ont exprimé des besoins relatifs au service d'archiviste régional qui permettraient d'établir un contrat pour une période de cinq (5) ans;

ATTENDU QU'une démarche de recrutement en vue de combler le poste d'archiviste a été complétée par le personnel de la M.R.C.;

ATTENDU QUE, parmi les candidats rencontrés, la candidature de madame Josée Lelièvre a été retenue

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE madame Josée Lelièvre soit et est embauchée au poste d'archiviste régionale, sur une base contractuelle de cinq (5) ans, selon les conditions prévues au premier échelon de la grille salariale applicable pour ce poste et ce, rétroactivement au 25 février 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 13. TABLE CULTURELLE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU : AIDE FINANCIÈRE

08-03-066

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu accorde une aide financière à la Table culturelle de la Vallée-du-Richelieu depuis maintenant quelques années;

ATTENDU QUE l'aide financière de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, accordée à la Table culturelle, se veut l'aide municipale de la région;

ATTENDU QUE le montant de l'aide financière pour l'année 2008 a été établi à 10 000 \$ et que ce montant a été pris en considération lors de l'élaboration des prévisions budgétaires de la M.R.C. pour l'année 2008;

ATTENDU QUE le Comité des finances de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a pris connaissance des demandes de la Table culturelle et recommande au Conseil de la M.R.C. d'y accéder

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu accorde une aide financière de 10 000 \$ à la Table culturelle de la Vallée-du-Richelieu, pour l'année 2008, constituant l'aide municipale de la région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 14. ADJOINTE AU COORDONNATEUR À L'AMÉNAGEMENT

08-03-067

ATTENDU QUE madame Margerie Lorrain-Cayer est à l'emploi de la M.R.C. depuis maintenant un (1) an;

ATTENDU QUE madame Lorrain-Cayer a été engagée sous une base contractuelle d'une durée d'un (1) an;

ATTENDU QUE les services de madame Lorrain-Cayer sont encore requis au sein de la M.R.C.;

ATTENDU QUE le Conseil doit reconduire madame Lorrain-Cayer dans ses fonctions afin qu'elle puisse continuer à œuvrer au sein de la M.R.C.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE madame Margerie Lorrain-Cayer soit et est reconduite dans ses fonctions d'adjointe au coordonnateur à l'aménagement pour une période additionnelle d'un (1) an pouvant être renouvelée au besoin.

QUE le renouvellement du contrat de madame Lorrain-Cayer soit fait selon les conditions prévues à la politique de travail et à la politique salariale des employés de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, le tout en tenant compte de l'année d'ancienneté de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 15. CRÉ MONTÉRÉGIE EST : BUREAUX ADDITIONNELS

08-03-068

ATTENDU QUE la CRÉ Montérégie Est, par une lettre de son directeur général, a demandé à la M.R.C. de mettre à sa disposition deux (2) bureaux, parmi les espaces affectés à la M.R.C., qui sont présentement vacants;

ATTENDU QUE la CRÉ Montérégie Est se dit prête à défrayer un loyer équivalent à celui payé pour les autres locaux déjà occupés par la CRÉ, à savoir 15,00 \$ le pied carré, établi selon une base annuelle;

ATTENDU QUE la CRÉ Montérégie Est a indiqué que ses besoins seraient pour une période se terminant le 31 septembre 2008;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que la M.R.C. doit se garder la possibilité, moyennant un avis dans des délais raisonnables, de réintégrer ses locaux au besoin

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu accepte de louer deux (2) bureaux additionnels, d'une superficie approximative de 100 pieds carrés chacun, à la CRÉ Montérégie Est, pour une période se terminant le 31 septembre 2008, à raison d'un tarif de 15,00 \$ le pied carré établi selon une base annuelle.



No de résolution
ou annotation

08-03-068
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu se réserve le droit de réintégrer ses bureaux moyennant l'émission d'un avis à la CRÉ Montérégie Est à cet effet au moins deux (2) mois à l'avance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 16. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : COMPÉTENCE DE LA M.R.C.

08-03-069

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont exprimé le désir d'évaluer la possibilité pour la M.R.C. de déclarer compétence en matière de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QU'une telle déclaration de compétence implique une compétence exclusive de la M.R.C.;

ATTENDU QUE les membres du Conseil sont d'avis qu'avant de procéder de la sorte, il importe de connaître l'opinion des municipalités locales à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que les municipalités devraient donc être au préalable informées de cette intention

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE l'adoption d'une résolution d'intention de déclaration de compétence en matière de gestion des matières résiduelles soit et est reportée à une prochaine séance.

QUE le Conseil mandate le directeur général pour informer les municipalités locales de la possibilité pour la M.R.C. de déclarer compétence en matière de gestion des matières résiduelles à l'échelle de son territoire et des démarches qui s'en suivront, afin d'obtenir leur avis avant de procéder à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 17. COMITÉ INTER-M.R.C. RELATIF AU TRI-COMPOSTAGE : NOMINATION DE REPRÉSENTANTS

08-03-070

ATTENDU QUE les M.R.C. de Lajemmerais, du Bas-Richelieu, de Drummond et de La Vallée-du-Richelieu désirent évaluer les possibilités de mise en place d'un centre de tri-compostage régional;

ATTENDU QUE pour ce faire, un comité technique composé de représentants de chacune des M.R.C. doit être mis en place;

ATTENDU QUE chacune des M.R.C. sera représentée par deux (2) personnes qui oeuvrent au sein de leur M.R.C. respective;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est d'avis qu'elle pourrait être représentée par son directeur général et par monsieur Sylvain Gagnon, adjoint aux travaux publics de la ville de Beloeil



No de résolution
ou annotation

08-03-070
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Carrières
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE monsieur Sylvain Gagnon, directeur des achats de la ville de Beloeil, ainsi que monsieur Bernard Roy, directeur général de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, soient et sont nommés représentants de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu au sein du Comité Inter-M.R.C. relatif au tri-compostage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 18. EMBAUCHE D'UN MONITEUR POMPIER 1

08-03-071

ATTENDU QUE les municipalités locales ont convenu de confier à la M.R.C. la responsabilité d'assumer la logistique relative à la dispense des cours "Pompier 1";

ATTENDU QUE la M.R.C. doit conclure une entente avec les personnes dont les services sont retenus pour la dispense desdits cours;

ATTENDU QUE monsieur Guy Vallières, pompier pour la municipalité de McMasterville, a proposé ses services à la M.R.C. à raison de 19,60 \$ l'heure

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE le préfet ou en son absence le préfet suppléant, et le secrétaire-trésorier de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soient et sont mandatés par le Conseil pour procéder à la signature de l'entente relative à la dispense des cours "Pompier 1" par monsieur Guy Vallières, pompier pour la municipalité de McMasterville, à raison de 19,60 \$ l'heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 19. REPRÉSENTANT À LA COMMISSION RÉGIONALE SUR LES
RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE DE LA
MONTÉRÉGIE EST

08-03-072

ATTENDU QUE la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de la Montérégie Est, ci-après la CRRNT, demande à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu de procéder à la nomination d'un représentant non élu pour siéger au sein de cette commission;

ATTENDU QUE monsieur François Senécal, coordonnateur à l'aménagement de la M.R.C., a déjà suivi et même participé à quelques rencontres relatives aux travaux de la Commission;

ATTENDU QUE monsieur Senécal se dit intéressé à participer, à titre de représentant de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, aux travaux de la Commission

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth



No de résolution
ou annotation

08-03-072
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU QUE monsieur François Senécal, coordonnateur à l'aménagement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, soit et est nommé à titre de représentant non élu de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour participer aux travaux de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de la Montérégie Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 20. COUR MUNICIPALE

08-03-073

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a adopté le règlement numéro 40-06 concernant les cours d'eau;

ATTENDU QUE l'application de ce règlement peut impliquer l'imposition de mesures pénales à l'égard de contrevenants aux dispositions contenues au règlement;

ATTENDU QUE de ce fait, la M.R.C. doit conclure une entente avec une cour municipale de son territoire pour être en mesure de mettre en application les mesures pénales prévues au règlement numéro 40-06;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a soumis une proposition de service avantageuse pour la M.R.C. et que le Conseil s'en dit satisfait

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paquette
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu adhère à la cour municipale de Beloeil.

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu mandate son directeur général pour amorcer et compléter les démarches qui permettront de conclure une entente à cet effet avec la ville de Beloeil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 21. DEMANDES D'APPUJ

21.1 M.R.C. des Maskoutains : champ fiscal libéré par la baisse de la T.P.S.

Il est convenu de ne pas donner suite à cette demande.

21.2 Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu : reconnaissance du centre communautaire pour son éligibilité au F.I.M.R.

08-03-074

ATTENDU le besoin de plus en plus pressant que la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu soit dotée d'un centre communautaire combinant les activités sportives et culturelles;

ATTENDU la désuétude des équipements actuels, autant ceux de la municipalité que de l'École St-Charles, notamment au niveau conformité pour la pratique sportive et culturelle de même que la sécurité;



No de résolution
ou annotation

08-03-074
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU le futur développement résidentiel qui apportera de nombreuses familles supplémentaires à Saint-Charles-sur-Richelieu;

ATTENDU l'importance de la pratique d'activités de loisir, notamment la pratique sportive afin de contrer l'obésité, particulièrement chez les jeunes;

ATTENDU le volet 3 du programme F.I.M.R.;

ATTENDU la possibilité d'un projet de concertation scolaire-municipal

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu dans ses démarches auprès du ministère des Affaires municipales et des Régions afin qu'elle soit inscrite au programme F.I.M.R. volet 3, pour la réalisation d'un centre communautaire multifonctionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21.3 M.R.C. des Basques : compensation pour la collecte sélective

08-03-075

ATTENDU le chèque de compensation pour la collecte sélective 2005-2006 de Recyc-Québec, reçu à la M.R.C. des Basques le 7 janvier dernier, au montant de 29 042,02 \$;

ATTENDU QU'il n'y a aucune explication sur le calcul de ce chèque final;

ATTENDU QUE le montant total reçu, soit 65 777,02 \$, ne représente que 36% du montant estimé (182 000 \$)

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la M.R.C. des Basques dans ses démarches afin de demander des explications à Recyc-Québec concernant les montants reçus et de demander à la Fédération québécoise des municipalités de faire les pressions nécessaires afin que les montants estimés au départ soient versés puisqu'ils ont été dépensés et engagés dans le développement de la collecte sélective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21.4 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil : critères d'admissibilité au F.I.M.R.

08-03-076

ATTENDU QUE plusieurs usages non agricoles se sont implantés au fil du temps en zone agricole, parfois dans des secteurs fortement dynamiques, et que ces insertions ponctuelles ont souvent amorcé la création des îlots déstructurés;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est entré en vigueur le 14 février 2007 et que la M.R.C. a reconnu l'existence et la délimitation de onze (11) îlots déstructurés sur le territoire de la municipalité;



No de résolution
ou annotation

08-03-076
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE dans le but de circonscrire et de permettre la consolidation des îlots déstructurés, tout en maintenant le dynamisme et l'homogénéité des secteurs à fort potentiel agricole, la M.R.C. reconnaît trois (3) types d'îlots déstructurés, soit les secteurs à dominance résidentielle, commerciale et industrielle;

ATTENDU QU'en reconnaissant les îlots déstructurés, la municipalité rencontre des critères pouvant être admissibles à des programmes de subvention, tels que le F.I.M.R. pour les réseaux d'égouts à venir

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoît DeGagné
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil dans le but de demander au ministère des Affaires municipales et des Régions de revoir les critères d'admissibilité afin qu'elle puisse obtenir des subventions dans le cadre du F.I.M.R. afin de conserver un caractère d'équité envers ses citoyens et ce, qu'ils soient ou non au périmètre urbain, la création des îlots déstructurés étant approuvée par ce même ministère qui a voulu reconnaître, en zone agricole, les secteurs à dominance résidentielle, commerciale et industrielle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21.5 Ville de Mont-Saint-Hilaire : étape du Tour cycliste féminin

08-03-077

ATTENDU QUE, depuis trois (3) ans, l'étape finale du Tour du Grand Montréal, une compétition cycliste internationale impliquant les meilleures cyclistes féminines, a lieu dans notre région sur le flanc du mont Saint-Hilaire, comprenant une équipe de cyclistes québécoises;

ATTENDU QUE le circuit des vergers, emprunté par cette compétition, traverse le territoire des municipalités d'Otterburn Park, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Mathias et de Mont-Saint-Hilaire;

ATTENDU QU'il y a lieu de soutenir la tenue d'un tel événement international dans la Vallée du Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu donne son appui à la tenue, dans la région, de l'étape finale du Tour du Grand Montréal, compétition internationale de l'élite cycliste féminine, sur le circuit des vergers à flanc du mont Saint-Hilaire, réserve de la Biosphère déclarée par l'UNESCO il y a trente (30) ans cette année, traversant le territoire des municipalités d'Otterburn Park, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Mathias et de Mont-Saint-Hilaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 22. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 23. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Ferdinand Berner, résidant de la ville de Mont-Saint-Hilaire, relate l'expérience de la ville de Naples sur les matières résiduelles.

Monsieur Normand Dieumegarde, résidant de la ville de Saint-Basile-le-Grand, demande les informations relatives au calendrier pour la tenue des séances de la M.R.C. De plus, il demande quelles sont les démarches à entreprendre afin qu'il puisse obtenir une copie du bordereau des comptes à payer.

POINT 24. CLÔTURE DE LA SÉANCE

08-03-078

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry**

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 20 heures 45.

Bernard Roy
secrétaire-trésorier

Michel Gilbert
préfet suppléant